

**REDEVANCES PERCUES  
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS GENERALES**

**(MONTANTS MAXIMUM DE PERCEPTION)**

**ANNEXE AU PRIMITIF 2017**

SERVICE	REDEVANCE	MONTANT
<b>Apprentissage</b>	Enregistrement Frais d'assistance aux formalités du contrat Frais d'assistance en cas de prorogation de contrat	Gratuit 50,00 € 25,00 €
	Rupture	Gratuit
	Avenant	Gratuit
	Recherche de contrat d'apprentissage (Pour personne immatriculée)	20,00 €
<b>Centre d'Aide à la Décision</b>	Accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	47 € / H
<b>Informatique</b>	Certificat numérique	75,00 €

**REDEVANCES PERCUES  
(MONTANTS MAXIMUM DE PERCEPTION)**

Par le Centre de Formalités des Entreprises Et le Répertoire des Métiers  
De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse  
Décret paru au JO du 3/04/1998 - Titre IV - Disposition générales

**EXERCICE 2017**

FORMALITES	REDEVANCES	PRESTATIONS D'ASSISTANCE		TOTAL GENERAL	
		PP	PM	PP	PM
<b>I. IMMATRICULATION</b>					
1. Début ou reprise d'activité non salariée avec immatriculation au Répertoire des Métiers (PP et PM)	129,00 €	51,00 €	51,00 €	180,00 €	180,00 €
2. Inscription au Répertoire des Métiers (Micro entrepreneurs) avec prestations d'assistance à la formalité		100,00 €		100,00 €	
3. Inscription au seul Registre du Commerce et des Sociétés d'une entreprise déjà inscrite au RM		35,00 €		35,00 €	
<b>II. MODIFICATIONS</b>					
1. Ouverture d'un établissement	64,50 €	35,50 €	50,50 €	100,00 €	115,00 €
2. Fermeture d'un établissement		35,00 €	50,00 €	35,00 €	50,00 €
3. Changement d'adresse PP / RM		Gratuit		Gratuit	
4. Autres modifications		35,00 €	50,00 €	35,00 €	50,00 €
5. Mention du conjoint collaborateur		35,00 €	50,00 €	35,00 €	50,00 €
6. Cessation temporaire		Gratuit		Gratuit	
7. Reprise d'activité après cessation temporaire		35,00 €		35,00 €	
<b>III. RADIATION</b>	<b>Gratuit</b>				
<b>IV. LISTINGS</b>					
Forfait 30 € + 0,25 centimes d'euro par entreprise + frais postaux, après acceptation d'un devis	Gratuit pour les chômeurs et les étudiants				
<b>V. EXTRAIT</b>	<b>7,00 €</b>				
<b>VI. CARTE DE MARCHAND AMBULANT</b>	<b>15,00 €</b>				

**REDEVANCES PERCUES  
(MONTANTS MAXIMUM DE PERCEPTION)**

Par le Centre de Formalités des Entreprises Et le Répertoire des Métiers  
De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse  
Décret paru au JO du 3/04/1998 - Titre IV - Disposition générales

**EXERCICE 2017**

FORMALITES	REDEVANCES
<b>VI. EIRL</b>	
1. Dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine	42,00 €
2. Inscriptions modificatives de la déclaration d'affectation du patrimoine et mentions	21,00 €
3. Dépôt des comptes annuels ou du document comptable simplifié	6,50 €
4. Notification à un autre registre, en cas de double immatriculation	8,00 €
5. Copie des comptes annuels ou du document comptable simplifié	6,00 €